

Édito:

POLITIQUE FRICTION : un coup de sang sûr !

Le premier ministre Michel BARNIER a donc dégainé l'article 49-3 de la constitution pour faire adopter le budget de la sécurité sociale. Coup de théâtre ou pas, une majorité de députés a voté le 4 décembre une motion de censure déposée par le Nouveau Front Republicain, entraînant la chute du gouvernement.

Un nouveau premier ministre, François BAYROU, a été nommé le vendredi 13 décembre, sous les coups de 13 heures. C'est le quatrième depuis le début de l'année 2024 et le 27ème sous la cinquième république (25 hommes et 2 femmes).

En ayant accepté cette fonction, il laisse en plan le haut-commissariat au plan dont il avait la charge. Pour autant, on peut se demander s'il a un plan B pour "sauver la France" et trouver un consensus au sein de l'Assemblée Nationale. Il aurait pour mission, avec son gouvernement à venir, de ne pas "aller" au 49-3 et, à priori, une majorité de députés s'engagerait à ne pas voter la censure.

On peut quand même constater qu'avant que la censure ne soit votée, il y a eu débats, discussions et chamailleries à l'Assemblée Nationale. Il y avait des députés qui voulaient réduire les dépenses, d'autres qui voulaient augmenter les recettes. Certains ne voulaient pas taxer les entreprises, d'autres voulaient ne faire payer que les riches. Bref, il est évident qu'il n'y a pas eu le moindre consensus, le moindre compromis pour faire adopter par le parlement un budget juste et équitable, un budget qui tienne compte de la situation réelle de l'économie de notre pays, de quoi en être dépités !

Sans faire de la politique fiction, on peut se demander si les engagements de chacun seront respectés, et si l'effroyable ambiance et la pagaille qui règnent à l'assemblée nationale ne vont pas continuer. Il faut dire qu'Emmanuel Macron, après ses défaites successives, n'a guère trouvé d'autres recours qu'une dissolution bricolée pour ne pas assumer un budget calamiteux.

Alors oui, sommes endettés jusqu'au cou et, "comme tout bon ménage", il faut urgemment faire le ménage. Pourquoi sommes-nous surendettés ? Parce que nous avons voulu trois machines à laver ? Parce que nous avons gaspillé notre argent dans 3 caves à vin ? Parce que nous avons cédé à la facilité, au laisser-aller ? Parce que nous sommes incapables de tenir nos propres comptes ? Faut-il battre notre coulpe, nous repentir de nos fautes ?

Allons donc ! Qui, obstinément nous a endetté ? Si on s'en réfère aux dernières années, nos dirigeants, depuis ce bon François Hollande qui jurait de pourfendre la finance et a, ensuite tout misé sur la politique de l'offre, jusqu'au jupitérien Macron qui a résolument allégé l'impôt des premiers de cordée et nous propose, à présent, de régler l'addition.

Et pourtant, qui fracasse l'école en voies inégalitaires ? Qui affame l'université ? Qui met à sec les hôpitaux et multiplie les déserts médicaux ? Qui s'attaque au pouvoir d'achat des retraités et des salariés ?



Sommaire	
	Edito:
1	Politique Friction.
	Suite édito:
2	Politique Friction.
2	Unions Fédérales: Démantèlement des Services publics.
3	Unions Fédérales: Congrès FGTE.
4	Suite Congrès FGTE
5	Unions Fédérales: Vaut mieux tard que jamais.
5	Cheminots: Mutuelle de la SNCF.
6	SSR FGTE 35: Visite de l'usine de Beaurade.
6	Calendrier des instances 2025
7	URRTE N.Aquitaine: A fond avec le CRTE.
8	URRTE Bourgogne: AG du 5 Novembre 2024.

Oui, ces dernières années, les différents budgets ont tous été orientés dans le même sens et tout particulièrement au profit des plus aisés, et au détriment des plus faibles. Que peut-on attendre de ce budget 2025 qui sera, une fois n'est pas coutume, mis en débat au début 2025, après la trêve de Noël ?

Une majorité de députés prendront-ils en considération qu'en France, les 500 plus grandes fortunes ont progressé de 1.000 milliard d'euros depuis 2010, passant de 200 à 1.200 milliard, c'est à dire autant que la totalité des coupes budgétaires envisagées par l'ex gouvernement BARNIER pour les 3 prochaines années. Une taxe exceptionnelle de 20% qui resterait très mesurée, rapporterait 200 milliards et permettrait autant de dépenses supplémentaires. Pour ce faire, il faudrait changer de logiciel et ne pas considérer qu'il s'agirait là de propositions de gauchistes, mais de propositions réalistes

et nécessaires compte tenu de la situation préoccupante des déficits et de la dette qui s'élève à 3.227 milliards.

Il est vrai, que pour de nombreux députés l'alibi des déficits est soigneusement préparé, ils allèguent que ce qui nous ruine, ce sont les chômeurs, les immigrés, ces nantis de retraités et ces faillites de fonctionnaires. Ce discours, il faut le combattre, car il fracture la société et s'attaque aux valeurs défendues par la CFDT.

La fin de l'année 2024 est toute proche. J'espère que ce numéro 121 de la LTER de décembre captivera votre attention et vous trouvera en bonne santé.

Dès à présent, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes de Noël et une bonne année 2025.

Michel BOTREL

Le démantèlement des services publics se poursuit

A la SNCF les salariés se battent avec la CFDT contre l'ouverture à la concurrence et la privatisation de ses activités de transport grandes lignes, TER et fret. A la RATP les salariés vont être confrontés dès le 1^{er} janvier 2025 à la mise en concurrence des lignes de bus avec des entreprises privées.

Dans l'aérien on connaît le problème depuis belle lurette puisque les directives européennes ont été mise en œuvre dès les années 1990. EDF, GDF, France Télécom, La Poste, le service de l'eau, les autoroutes et bien d'autres services publics ont connu le même sort.

Mais comme on ne peut pas couper les réseaux en morceaux pour les distribuer à la concurrence, les Commissaires de Bruxelles, ennemis jurés des monopoles de services publics, ont imaginé une organisation absolument « géniale » : les entreprises publiques vont mettre à la disposition de la concurrence leur réseau, c'est-à-dire leur outil de travail dans lequel elles ont investi des années durant, que les contribuables et les usagers ont payé et continuent de payer pour leur entretien.

On voit tout de suite qu'on est dans la quintessence de la « concurrence libre et non faussée » ! C'est un peu comme si on demandait à un boulanger de

mettre à la disposition d'un concurrent ses locaux et son four.

Mais les têtes pensantes de l'édifice européen, et leurs relais en France, nous ont expliqué que ça permettait de faire baisser les prix et que les consommateurs que nous sommes en serions les heureux bénéficiaires.

Or on n'a jamais rien vu de tout cela. Aucune étude sérieuse ne serait capable de démontrer que les prix ont baissé. Du reste, on se garde bien de publier des études !

Au contraire, on peut constater aisément que les faussaires et les opportunistes se multiplient sur les marchés. Par exemple, l'Etat oblige EDF à vendre sa production en dessous du prix du marché aux distributeurs privés.

Et pourtant l'électricité est aujourd'hui très chère, de même que le gaz. Pour les billets de trains ou les billets d'avion, avec le « dynamic pricing », en fait une loterie des tarifs « à la tête du client », l'utilisateur ne peut plus maîtriser sa dépense.

Le 20 novembre dernier, trente ans après sa privatisation sensée faire baisser le prix des billets, le gouvernement britannique a fait voter la renationalisation du transport ferroviaire.

La situation devenait insupportable pour les usagers du train, tant les prix sont devenus délirants et les retards préoccupants, sans compter les incidents de

fonctionnement et les milliards de £ de subventions versées par l'Etat à la dizaine d'opérateurs privés. Ce ne sont pas les prix qui ont baissé, mais la qualité du service.

Et ce pour une raison facile à comprendre : la concurrence, à force de réduire les coûts et de servir des rentes aux actionnaires, assèche les capacités d'investissement.

En Grande Bretagne, tout le réseau n'est pas encore électrifié et le projet de développement du TGV est en panne.

Les salariés et leurs organisations syndicales ont bien raison de s'opposer vigoureusement à la mise en œuvre de la concurrence dans les services publics. C'est un enjeu politique essentiel pour préserver l'efficacité des services aux usagers.

Les privatisations et la concurrence déclenche le cycle habituel du démantèlement des entreprises publiques : multiplication des opérateurs, cascade de sous-traitance, désorganisation, incohérences, perte de compétence, dégradation du service aux usagers, dégradation des conditions de travail, pression sur les salaires, plans de licenciements, prix et coûts de moins en moins maîtrisés, ...

Usagers et salariés doivent s'unir pour sauvegarder les services publics, pour l'intérêt général.

Pierre FLAIG

Union Fédérales - Congrès de la FGTE

NOUS Y ETIONS...AU 14ème CONGRES DE LA FGTE

Le 14ème congrès de la Fédération Générale des Transports et de l'Environnement s'est tenu les 5, 6 et 7 novembre 2024 à Clermont-Ferrand, la capitale historique de l'Auvergne et chef-lieu du Puy de Dôme. Conformément aux statuts fédéraux, l'Union Fédérale des Retraités était présente et représentée par une dizaine de délégués et cela durant la totalité du congrès.

Le congrès, c'est un temps fort pour la Fédération Générale des Transports et de l'Environnement. C'est un temps partagé entre les délégués mandatés par leur structure, pour parler du passé, du futur mais aussi pour élire l'équipe militante qui aura la responsabilité de mener à bien, pour les quatre années à venir, la politique Fédérale nationale, européenne et internationale.

Au sein de la confédération CFDT, la FGTE pèse 7,2% des adhérents et compte dans le paysage syndical, d'autant plus que les transports, la mobilité et l'environnement sont des sujets qui, chaque jour, font l'actualité.

Lors du congrès, notre UFR a eu l'honneur d'être la première structure appelée à la tribune ; 14 autres structures (Unions Fédérales, CRTE et syndicats) se sont exprimées par la suite.

Notre intervention s'est principalement focalisée sur le contexte géopolitique, sur la vie de notre Fédération, sur la place de notre Union Fédérale de Retraités au sein de notre fédération, et sur notre dernière Assemblée Générale d'octobre 2023 à MITTELWIHR (son rapport d'activité et sa résolution générale).

Nous avons longuement insisté sur la nécessité de la continuité de l'adhésion et sur la fidélisation lors des départs à la retraite. Ce faisant, nous avons tenu à rappeler que dans la résolution générale de la fédération il y avait un point consacré au développement qui précisait : **"Il faut amplifier la fidélisation, c'est à dire repérer au plus tôt les adhérents qui partent en retraite et développer la politique des transferts avec les syndicats d'actifs. Par ailleurs, la formation "adhérents bientôt en retraite" est l'outil à privilégier pour toucher les adhérents proches de la retraite"**

Il était important que cet article soit intégré à la résolution Fédérale pour faire comprendre que le transfert des adhérents de salariés vers nos syndicats de retraités était indispensable, non seulement pour le développement de notre Union Fédérale de Retraités, mais plus globalement pour le développement du syndicalisme retraité dans la CFDT.

Pourtant, il y a encore aujourd'hui beaucoup trop d'adhérents et d'adhérentes qui, par méconnaissance...ou pas, restent dans leur syndicat de salariés ou quittent la CFDT. Cela les prive ainsi du débat collectif sur des sujets qui les intéressent au plus haut point tels que : le pouvoir d'achat, les pensions de retraite l'accès aux soins, le bien vieillir... Nous avons aussi souligné qu'il y avait des retraités qui continuaient à "gérer" les syndicats de salariés en tant que secrétaire ou trésorier et qu'il était difficile, dans ces conditions, d'assurer les renouvellements intergénérationnels, surtout que l'on peut tout à fait adhérer chez les retraités tout en continuant à aider les syndicats de salariés.

C'est pourquoi nous avons tenu à souligner que, bien que retraités, nous continuons à défendre les valeurs de la CFDT, à militer, à revendiquer pour améliorer le sort des retraités. Nous avons aussi insisté sur le fait que nous aidons nos camarades salariés (élections TPE, distributions de tracts, manifestations, campagne saisonniers...) et que nous représentons la CFDT dans de nombreuses structures (CPAM, URS-SAF, CAF, MDPH, CDCA, CCAS, CIAS...)

Lors du congrès, il a été organisé une table ronde sur l'intelligence artificielle (l'IA) et ses conséquences sur la société, sur les conditions de travail, et sur l'emploi. Les échanges avec la salle ont été riches d'enseignement pour comprendre les risques et les espoirs soulevés par cette nouvelle technologie.



Suite Congrès de la FGTE

Durant le congrès, nous sommes allés à la rencontre des délégués et avons distribué une plaquette qui reprenait les informations sur notre fonctionnement, les transferts, la mutuelle MGEN ainsi que les publications des retraités (UCR, UFR).

Le slogan de ce 14ème congrès était : "Ensemble pour un avenir plus social, juste et durable". Il est bien évident que, tous ensemble, retraités et salariés nous continuerons à nous investir pour que l'avenir soit plus social, juste et durable !

- **Le rapport d'activité a été adopté par 68% des mandats.**
- **Le rapport financier a été adopté par 53% des mandats.**
- **La résolution générale a été adoptée par 96% des mandats.**



Michel BOTREL

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS....

Il y a de nombreux salariés qui ont subi durant leur carrière des conditions de travail dégradées, qui ont été en contact avec des matières dangereuses. Parfois, ce n'est qu'une fois parti à la retraite que les symptômes se déclenchent. Cela a été le cas de Jacques UGUEN qui a été embauché comme élève à la SNCF en BRETAGNE où il a passé toute sa carrière professionnelle dans la filière 27 en tant qu'intérimaire dans les gares des Côtes d'Armor, et cela en 3X8. Jacques a aussi beaucoup milité à la CFDT en tant que représentant auprès du Directeur, délégué au comité mixte, au Conseil Economique Social de la Région de Bretagne et dans bien d'autres associations. Il est aujourd'hui adhérent à l'UTR 22 et dans la SSR FGTE.

En 2005, après 37 ans de carrière à la SNCF, Jacques a pris une retraite bien méritée.

En 2023 soit plus de 15 ans après, son ancienne entreprise se rappelait à son bon souvenir sous la forme d'une tumeur maligne du larynx.

Suite à consultation ORL, son médecin traitant établissait, le 27/03/2023, un certificat médical "accident du travail, maladie professionnelle" avec le motif **"tumeur maligne du larynx, exposition à l'amiante, agent de desserte fret, présence d'amiante dégagée au freinage des train de fret"**.

Après envoi de différentes pièces, la Caisse de Prévoyance (CPR) lui indiquait qu'une réponse lui

serait adressée le 27/02/24 au plus tard. Le 19/12/2023 la CPR lui répondait "qu'à l'examen des renseignements en notre possession, il s'avère que **l'affection déclarée n'est pas reprise à un tableau de maladie professionnelle**".

Elle transmettait néanmoins sa déclaration au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles de Marseille. Le 11/03/2024, la CPR l'informait de la décision positive du comité régional des maladies professionnelles qui établissait **le "lien direct et essentiel entre la maladie caractérisée soumise à instruction et le travail habituel de la victime" "agent de desserte, agent de circulation"**.

Cette reconnaissance entraîne le paiement d'une rente et la prise en charge à 100% de tous frais médicaux pour Jacques et sa conjointe.

Il aura fallu un an et une intervention de la CFDT auprès de la Caisse de Prévoyance pour faire reconnaître la responsabilité de la SNCF. En espérant que ce témoignage puisse servir à d'autres.



Michel BOTREL

Cheminots

Mutuelle de la SNCF

Après plusieurs années de combat menée par la CFDT Cheminots, une Complémentaire Santé est enfin mise en place pour les Cheminots au statut.

En effet, la SNCF était presque la dernière entreprise à ne pas offrir une mutuelle d'entreprise à ses agents statutaires. Seuls, les agents contractuels pouvaient bénéficier d'une complémentaire d'entreprise.

La SNCF ayant toujours pris le prétexte d'un vide juridique dans la loi, pour négocier une mutuelle pour les agents au statut.

La CFDT Cheminots ayant contesté cet argument devant les tribunaux, la SNCF a été obligée de négocier une protection sociale complémentaire.

Lors des négociations, la CFDT (seule) a exigé que les retraités (futurs et les pensionnés actuels) puissent bénéficier de cette mutuelle à des conditions avantageuses. Le 5 octobre dernier, la CFDT obtenait gains de cause.

Les retraités actuels intéressés ont jusqu'à fin avril 2026 pour bénéficier du contrat groupe. Pour ceux qui voudraient des renseignements, ne pas hésiter à contacter vos représentants de la SNR Cheminots, ou envoyer un mail à : Retraitescfdtcheminots@cfdtcheminots.org

Lien pour consulter: [CFDT Cheminots | CFDT Cheminots de France](#)

Pascal DESCAMPS

Suite Unions Fédérales (SSR FGTE 35)

Visite de l'usine des traitements de l'eau de Beaurade

A l'issue de notre Assemblée Générale du mois de janvier, nous avons abordé le thème de « L'EAU » et avons échangé avec Jean Yves Gaubert du SPL (Service Public de l'eau potable du bassin Rennais). Pour approfondir notre réflexion sur le sujet, la section syndicale CFDT FGTE d'Ille et Vilaine a convié, le lundi 23 septembre, ses adhérents à une visite de l'usine des traitements de l'eau de Beaurade.

Rendez vous était donné au 2, chemin de la Prévalaye à Rennes pour effectuer la visite du site, près d'une quinzaine ont répondu favorablement à l'invitation. Dans le hall d'accueil, rassemblé.e.s près de la maquette du site, nous avons écouté attentivement l'agent chargé de nous présenter et expliquer le fonctionnement de la station d'épuration :

« dessablage, déshuilage, traitement biologique, zone de clarification, filtration sur sable, traitement des termes techniques expliquant le fonctionnement de l'usine ».

Après la démonstration théorique nous avons arpenté le site en découvrant les différentes zones de traitement. Les questions fusaient montrant, s'il en était besoin, tout l'intérêt de l'assemblée.

A l'issue de la visite nous avons rejoint le restaurant « L'Âtre » où nous avons partagé le déjeuner.



Une belle journée, conviviale, demande à être renouvelée selon les participants. Merci à Isabelle et Franck de nous avoir concocté cette belle journée.

Georges SALIOU

Calendrier des instances pour l'année 2025

Bureau UFR :

⇒ 04 Février - 04 Septembre

Salle 24, niveau -1

⇒ 05 Juin -20 Novembre

Salle 25, niveau -1

Conseil UFR:

⇒ 06 Mars

Salle 11, niveau 0

⇒ 09 Octobre

Salle 10, niveau 0

SNR AERIENS:

⇒ 05 Mars

Salle 6, niveau 1

⇒ 08 Octobre

Salle 5, niveau 1

SNR ROUTE:

⇒ 05 Mars

Salle 24, niveau-1

⇒ 08 Octobre

Salle 25, niveau-1

SNR URBAINS:

⇒ 08 Mars

Salle 25, niveau -1

⇒ 08 Octobre

Salle 24, niveau -1

⇒ Réunion développement de l'UF Retraités:

26 Février

Salle 24, niveau -1



Information

**Changement
d'adresse du siège
C'est désormais:**

**3, rue
Du pont des halles
94 150
RUNGIS**

URRTE Nouvelle Aquitaine

A fond avec le CRTE !!

Depuis deux ans les militants de l'URRTE Nouvelle Aquitaine apportent leur soutien et leur aide lors des actions programmées par le CRTE Nouvelle Aquitaine.

Ce CRTE, après quelques années de « semi sommeil » a retrouvé un véritable fonctionnement grâce à l'implication de jeunes et de moins jeunes militants très motivés.

Cette nouvelle équipe a su rassembler autour d'elle et elle est reconnue par les instances locales tant professionnelles qu'interprofessionnelles.

Les retraités de l'URRTE Nouvelle Aquitaine sont représentés dans le bureau et le conseil et ils y siègent assidûment.

Le CRTE Nouvelle Aquitaine multiplie des opérations ciblées afin de faire connaître la « CFDT Transports » et ses revendications ou pour appuyer les actions spécifiques de telle ou telle Union Fédérale de la FGTE.

Ainsi les retraités étaient présents sur les sites de « Pot au pin » (Cestas 33) lors de l'action sur les revendications salariales de la logistique, à la Rochelle 2 jours en juin dernier sur plusieurs sites dont le port, les Transports Urbains, l'aéroport et auprès des chauffeurs routiers qui allaient charger dans les dépôts d'hydrocarbures.

Ils ont été présents aussi sur des sites d'activité du déchet à Bègles (33) et Périgueux pour le maintien des conditions sociales suite à changement d'exploitant.

Ils ont apporté leur aide aux campagnes électorales sur divers sites de la région (transports Doumen, transports urbains de Périgueux, transports interurbains de Corrèze etc...).

Sans oublier que notre URRTE participe aussi, avec UNION, aux actions de soutien auprès des livreurs à vélo de **Uber Eats ou Deliveroo**.

Si la participation des retraités à ces actions est très appréciée par les militants des structures de salariés, elle est aussi appréciée par les militants retraités de l'URRTE Nouvelle Aquitaine qui, à ces occasions, prennent conscience des difficultés auxquelles sont confrontés les « actifs » d'aujourd'hui, s'informent sur les revendications de ceux-ci... Et ressentent une deuxième jeunesse en retrouvant des ambiances qu'ils ont eux même vécues il y a quelque temps...

Elle favorise ainsi les relations et les échanges et ont des effets bénéfiques sur les pratiques syndicales notamment en matière de transfert des adhérents lors de leur départ en retraite.



Après l'effort...



Le réconfort...

**Pour le bureau de l'URRTE
Nouvelle Aquitaine
Le Secrétaire Guy VERMEESCH**

URRTE BOURGOGNE

Assemblée Générale de l'URRTE de BOURGOGNE du 5 Novembre 2024

C'est à Dijon que s'est déroulé l'AG de notre URRTE

⇒ Rapport d'activité

- **Rappel des résolutions 2021-2024:** 3 priorités avaient été arrêtées lors de l'AG du 19 Octobre 2021 à renouer le contact actifs retraités/ s'occuper des adhérents non connectés/ faire fonctionner les sections.
- **Action revendicative:** participations aux nombreuses manifestations contre la réforme des retraites sur tout le territoire bourguignon.
- **Information:** sortie des bulletins 136 à 139 novembre 2022 à Avril 2024
L'équipe de rédaction est restreinte mais assidue. Le bulletin donne un reflet de nos activités et comporte toujours un volet transport. C'est le seul lien avec nos adhérents éloignés par la distance ou par l'Age.
- **Adhésions:** érosion lente et contenue. Très peu de démissions, quelques adhésions nouvelles et inévitablement des décès.
- **Fonctionnement- animation:** des conseils réguliers et ouvert aux militants et adhérents locaux.
 - Nous invitons systématiquement nos amis de Franche comté et de temps à autres les UTR du lieu de réunion.
 - Chaque conseil fait l'objet d'un compte rendu diffusé très largement.
 - A chaque conseil est effectué un tour des sections et des branches. Nous sommes présents dans tous les conseils d'UTR à l'exception de l'Yonne.
 - Journée d'amitié organisée le 24 Juin dernier avec une vingtaine de participants.
 - Après bien des tracasseries avec la Banque Postale, notre URRTE est au Crédit Mutuel.
 - Renouvellement de notre matériel informatique.
 - La fermeture de la ligne Chagny-Nevers a restreint notre fonctionnement pendant la période de juillet 2023 à avril 2024.

Représentation:

- **UFR Paris- Bolivar:** participation aux différents conseils, réunion de développement et à l'AG de Mittelhwir.
- **CRTE BFC:** participation à tous les conseils et à l'AG du 19 Février 2022. Deux de nos adhérents sont au bureau.
- Participation aux conseils et à l'AG de l'URRTE de Franche Comté.

- Notre structure est adhérente à « Cheminots Amiante ».

⇒ Rapport d'activités des sections

- Interventions des groupes territoriaux (SSR)
- Interventions des groupes techniques (branches)

Conclusion: notre structure fonctionne normalement dans une bonne ambiance. Il faudra penser au renouvellement de ses responsables.

⇒ Résolutions 2024-2027

Le Conseil du 4 septembre 2024 a proposé les deux orientations suivantes:

- ♦ Améliorer les contacts avec les actifs, notamment au niveau local,
- ♦ Poursuivre le rapprochement avec la Franche-Comté.
- ♦ Ces orientations pourront être complétées en séance avec les propositions des participants.

Vos différents représentants:

Président: Jacques VINCENT
Secrétaire général: Gérard RIGER
Trésorier: Daniel MOREAU

Vos responsables de proximité

Côte d'Or: Daniel CAILLET
Nièvre: Jacky REVERCHON
Saône et Loire: Daniel CARRE
Yonne: en attente

Autres membres du Conseil de l'URRTE

Alain BOULE (Cheminots 58)
Slimane DOUBI (Route 21)
Philippe RACINE Cheminots 21)
Jean-Marc ZAMBOTTO (Cheminots 21)



Gérard RIGER